

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 novembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Lors de la séance du conseil de communauté du 11 juillet 1996, vous vous êtes prononcés favorablement sur l'approbation du programme des équipements publics et du bilan prévisionnel modificatif de la ZAC multisite "des Pentès de la Croix-Rousse" à Lyon 1er.

Le montant prévisionnel des dépenses s'établissait à hauteur de 101 872 000 F HT, soit 105 929 000 F TTC, alors que les recettes escomptées s'élevaient à 66 686 000 F HT, soit 68 425 000 F TTC.

Le solde négatif était pris en charge par une participation de la Communauté urbaine à l'équilibre du bilan, de 42 434 000 F TTC dont 32 786 316 F TTC à verser en fin d'opération, en 1999.

Le montant de cette participation a été confirmé lors de la présentation des comptes-rendus annuels aux collectivités (CRAC) pour 1995 et 1996, lors des séances du conseil de la Communauté urbaine respectivement des 24 septembre 1996 et 9 juin 1997.

Afin de faire face à ses besoins en financement, la SERL, aménageur de l'opération, avait à la fin de l'année 1996 contracté un emprunt d'un montant de 32 000 000 F, dont le remboursement devait intervenir pour partie en 1997 et pour partie en 1998.

Le versement à la SERL, d'ici au 31 décembre 1997, d'une partie de la participation à l'équilibre du bilan, initialement prévue en 1999, lui permettrait de procéder au remboursement anticipé de son emprunt, sans pénalité supplémentaire, et de réduire ainsi le montant des frais financiers.

Aussi est-il envisagé de verser au bilan de l'opération 13 266 000 F TTC, ce qui entraînerait une réduction de frais financiers d'environ 2 200 000 F.

Le bilan prévisionnel réactualisé de cette opération vous sera soumis lors de la prochaine présentation des comptes-rendus annuels aux collectivités, à intervenir vers le milieu de l'année 1998 ;

B - Propose d'entériner le versement par anticipation, au bilan de la ZAC multisite "des Pentès de la Croix-Rousse", d'une partie de la participation à l'équilibre du bilan, à hauteur de 13 266 000 F TTC, à intervenir d'ici au 31 décembre 1997 et de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu le présent dossier ;

Vu ses délibérations en date des 11 juillet et 24 septembre 1996 et 9 juin 1997 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

DELIBERE

1° - Entérine le versement par anticipation, au bilan de la ZAC multisite "des Pentès de la Croix-Rousse", d'une partie de la participation à l'équilibre du bilan, à hauteur de 13 266 000 F TTC, à intervenir d'ici au 31 décembre 1997.

2° - La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 1997 - compte 657 210 - fonction 653 - opération 0257.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,